|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 20 avril 2016

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 218**Ateliers TSB/M.A.**Martin Adolph**+41 22 730 6828+41 22 730 5853tsbworkshops@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Président et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| Objet: | **Atelier de l'UIT sur les normes relatives aux pratiques d'écoute sans dangerGenève (Suisse), 6 juin 2016** |

Madame, Monsieur,

1 L'Union internationale des télécommunications (UIT) organise un atelier sur les **"normes relatives aux pratiques d'écoute sans danger"**. Cette manifestation d'une journée se tiendra au siège de l'UIT à Genève (Suisse), le 6 juin 2016.

2 L'atelier aura lieu entre i) la réunion de la Commission d'études 16 de l'UIT-T, qui se tiendra du 23 mai au 3 juin 2016, et ii) la réunion de la Commission d'études 12 de l'UIT-T, qui se tiendra du 7 au 16 juin 2016.

3 L'atelier s'ouvrira à 9 heures. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'entrée Montbrillant. Les précisions relatives aux salles de réunion seront affichées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT.

4 L'atelier se déroulera en anglais seulement.

5 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

6 Environ 1,1 milliard d'adolescents et de jeunes adultes courent le risque de souffrir d'une perte auditive en raison de l'utilisation dangereuse d'appareils audio personnels et de l'exposition à des niveaux sonores nocifs dans des lieux de divertissement bruyants. La perte auditive se produit de manière progressive et peut aisément être évitée.

L'atelier fait suite à la [Consultation commune OMS/UIT pour des appareils audio sans danger](http://www.who.int/pbd/deafness/activities/en/), qui s'est tenue en octobre 2015, et aux discussions de la Commission d'études 16 de l'UIT-T sur l'élaboration d'une norme internationale de synthèse visant à fournir des lignes directrices relatives aux appareils audio sans danger.

Cet atelier a pour objet de faire le point de la normalisation technique concernant les pratiques d'écoute sans danger lors de l'utilisation de lecteurs de musique personnels (et de dispositifs d'écoute associés tels que des écouteurs ou des casques). Il sera l'occasion pour les participants d'examiner qui élabore des normes dans ce domaine et comment ces normes sont adoptées, de débattre des solutions techniques retenues, d'échanger des idées pour améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les groupes, d'identifier les lacunes éventuelles et d'étudier la marche à suivre.

Cette manifestation s'adresse aux experts participant aux travaux sur les pratiques d'écoute sans danger de l'OMS, de la CE 12 et de la CE 16 de l'UIT-T, du TC 108 de la CEI, du TC 108X du CENELEC et à toutes les autres parties intéressées.

7 Un projet de programme contenant des informations sur l'atelier sera disponible sur le [site](http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/safelistening/Pages/20160606.aspx) web de l'UIT-T. Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

8 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT et dans le bâtiment du CICG (Centre international de conférences de Genève). Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site web de l'UIT-T (<http://itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

9 A toutes fins utiles, vous trouverez un formulaire de confirmation d'hôtel dans l'**Annexe 1** (voir la liste des hôtels [ici](http://www.itu.int/net4/travel/hotels.aspx?lang=en&stars=&type=&ctry)).

10 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du [formulaire en ligne](http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/safelistening/Pages/20160606.aspx) dès que possible, et au plus tard le 30 mai 2016.**Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers se fait *exclusivement en ligne*. La participation à distance sera possible. Des informations détaillées seront publiées sur le site web de la manifestation.**

11 Je vous rappelle que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant le début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa, mais uniquement pendant la période de quatre semaines susmentionnée. Cette demande se fait par lettre officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez. Cette lettre doit préciser le nom et les fonctions, la date de naissance, le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s), et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour l'atelier en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention "demande de visa", par télécopie (N°: +41 22 730 5853) ou par courrier électronique (tsbreg@itu.int). **Veuillez également noter que l'UIT peut prêter assistance uniquement aux représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur de l'UIT, des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexe**: 1

ANNEX 1
(to TSB Circular 218)

|  |
| --- |
| *This confirmation form should* ***be sent directly to the hotel*** *of your choice* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION** |  |

**TELECOMMUNICATION STANDARDIZATION SECTOR**

**ITU Workshop on “Standards for Safe Listening” – Geneva, Switzerland, 6 June 2016**

Confirmation of the reservation made on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ with (hotel) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**at the ITU preferential tariff:**  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ single/double room(s)

arriving on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ at (time) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ departing on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**GENEVA TRANSPORT CARD**: Hotels and residences in the canton of Geneva now provide a free "Geneva Transport Card" valid for the duration of the stay. This card will give you free access to Geneva public transport, including buses, trams, boats and trains as far as Versoix and the airport.

Family name: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

First name: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tel: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ E‑mail: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Credit card to guarantee this reservation: AX/VISA/DINERS/EC (or other) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

No.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Valid until: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_